



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal séance du 19/06/2014

L'an 2014 et le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, ROY Juliette, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CLAVIER Pierric, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick.

Excusé : CHAUVIN David.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 14/06/2014

Date d'affichage : 14/06/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 26/06/2014

Secrétaire de séance : COUDRAIS Marie-Laure.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS 2014

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de répartir les subventions 2014.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'allouer les montants suivants:

ASSOCIATIONS	Subvention accordée	Observations
A P E L	2 059,20 €	voyages 17,60€ par 117 élèves
ACCA	150,00 €	
ACCA campagne de piégeage	150,00 €	Subvention exceptionnelle
ADAPEI 35 (IME)	31,00 €	
AFM téléthon	160,00 €	

AJC	300,00 €	
Amicale cycliste	900,00 €	
ASSMP	1 500,00 €	
Association des paralysés de France	50,00 €	
Association des Soins palliatifs	120,00 €	
CCAS	5 500,00 €	
Club de la gaieté	300,00 €	
Club gym douce	330,00 €	
Comice 2014	387,60 €	969 habitants x 0,40€
Comité des fêtes	610,00 €	
Comité des fêtes TERRAIN SPRINT CROSS	890,00 €	Subvention exceptionnelle
La ligue contre le cancer	60,00 €	
OASIA	120,00 €	
Prévention Routière	31,00 €	
Qui vive	300,00 €	
Resto du Cœur de Messac	120,00 €	
UNC ancien combattants	250,00 €	

réf : 2014-06-001

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

MAISONS FLEURIES 2014

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, le compte rendu du concours des maisons fleuries.

Après avoir délibéré, le conseil accepte le règlement du concours cantonal et décide d'allouer les montants suivants aux lauréats :

> Concours communal	avec jardin :	BRIERE Joëlle	50 €
		DANET Françoise	40 €
		COLAS Anne	25 €
		RIDARD Carole	15 €
	sans jardin :	BROCHARD Denise	45 €
> Concours cantonal	avec jardin :	BOUCHARD Claudine	55 €
		PRUAL Bernard	17 €
	sans jardin :	KYLE Claudie	17 €
		LECALIER Anne-Marie	17 €

réf : 2014-06-002

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

SALLE RENOIR - DOMMAGE OUVRAGE

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire à une assurance dommage ouvrage pour la salle Renoir, plusieurs devis ont été demandés, 3 assureurs ont répondu.

Après étude des devis et avoir délibéré le conseil retient la proposition de GROUPAMA pour les taux suivants :

> Taux hors taxes applicable sur le coût de construction toutes taxes comprises soit 0.75 % sur la garantie de base dommages ouvrage et 0.04 % sur les garanties complémentaires de bon fonctionnement des éléments d'équipement et des dommages immatériels.

> Le lot photovoltaïque est exclu de l'assiette de cotisation.

réf : 2014-06-003

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

SALLE RENOIR - CONSTRUCTION D'UN MURET

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation d'un muret à la Salle Renoir, et être toujours en attente de réponse. Le Maire propose au conseil de fixer un budget pour le muret et laisser libre choix à la commission bâtiment sur ce dernier. Ce chantier est réservé à des chantiers d'insertions.

Après avoir délibéré, le conseil fixe le budget à 5 500€ HT pour la réalisation du muret, laisse le choix à la commission et autorise M. le Maire à signer le devis retenu.

réf : 2014-06-004

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

SALLE RENOIR - ACHAT MOBILIER

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 3 devis ont été demandés pour l'achat du mobilier pour la Salle Renoir, et être toujours en attente de réponse. Le Maire propose au conseil de fixer un budget pour le mobilier et laisser libre choix à la commission bâtiment sur ce dernier.

Après avoir délibéré, le conseil fixe le budget à 5 500€ HT pour l'achat du mobilier (tables, chaises, chariot de stockage), laisse le choix à la commission et autorise M. le Maire à signer le devis retenu.

réf : 2014-06-005

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE REDON

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait partie du comité d'appui du Centre hospitalier de Redon, et qu'il faut désigner 2 représentants.

Après avoir délibéré, le conseil nomme Mme LACOSTE Tatiana titulaire et Mme ROUXEL Isabelle suppléante.

réf : 2014-06-006

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

SIAEP LES BRUYERES - FUSION ET REPRÉSENTANTS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral portant sur la fusion des syndicats des eaux des Bruyères et Maure-Mernel est paru le 24 avril 2014. Le nom du syndicat issu de la fusion est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Les Bruyères » (SIAEP), date d'effet le 1^{er} juin 2014. Le précédent conseil avait déjà délibéré sur les nouveaux statuts délibération n°2014-03-003 du 4 mars 2014.

Après avoir délibéré, le conseil approuve le nouveau nom du syndicat et rappelle les noms des représentants de la commune au sein

de ce dernier, délibération n°2014-04-2014 prise le 17 avril, les délégués PABOEUF Patrick, ROY Juliette, et les suppléants CHAUVIN David, GERARD Séverine.

réf : 2014-06-007

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

ECOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE MONTSERRAT - AIDES FINANCIÈRES

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu une demande d'aides financières pour les fournitures scolaires et l'arbre de Noël pour les élèves fréquentant l'école privée Notre Dame de Montserrat.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'allouer les montants suivants:

>Fournitures scolaires 50€ x 117 élèves = 5 850€

>Arbre de Noël 13€ x 117 élèves = 1 521€

Ces sommes seront versées sur le compte de l'APEL.

réf : 2014-06-008

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFS COMMUNAUX - CAUTION MENAGE ET PARQUET

M. le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer une caution pour le ménage des salles communales et pour la location du parquet.

Après avoir délibéré, le conseil fixe les montants suivants:

>Salle Picasso 80€

>Salle Matisse 80€

>Salle Gauguin 30€

>Location du parquet moins de 10 lattes 50€

plus de 10 lattes 100€

La caution des salles sera restituée si la salle est propre et celle de la location du parquet si les lattes sont rendues en totalité et en bonne état.

réf : 2014-06-009

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents points concernant les rythmes scolaires présentés par la commission des Affaires Scolaires :

> L'école privée de Notre Dame de Montserrat passera aux nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015, soit le mercredi matin travaillé, aux horaires suivants :

Lundi	8h30	12h00	Cantine	13h30	14h45	TA	16h00
Mardi	8h30	12h00	Cantine	13h30			16h00
Mercredi	8h30	11h45	Garderie MUNICIPAL	GARDERIE MUNICIPALE 13H15 à 17H45			
Judi	8h30	12h00	Cantine	13h30			16h00
Vendredi	8h30	12h00	Cantine	13h30	14h45	TA	16h00

> La commune mettra en place des ateliers sur le temps activité périscolaire (TAP) les lundis et vendredis de 14h45 à 16h00.

> Les enfants de petites et moyennes sections ne seront pas concernés par les TAP donc resteront en temps de sieste sous la surveillance des ASEM de l'école.

> Les autres classes seront réparties en 6 groupes sur les différents ateliers, soit en moyenne 15 enfants par groupe.

> Une participation sera demandée aux parents pour les frais de fonctionnements des ateliers, soit 20 € pour l'année scolaire et par enfant.

> Une garderie municipale sera mise en place le mercredi midi de 11h45 à 13h15 pour tous les enfants puis de 13h15 à 17h45 pour 25 enfants comme suit :

11h45 à 13h15	3.45 € pour les 1h30
13h15 à 17h15	9€ forfait pour les 4h
17h15 à 17h45	1,50€ la dernière 1/2heure

> Les enfants restant à la garderie de l'après-midi devront prévoir leur pique-nique et goûter.

> Un règlement pour le TAP et la garderie sera établi par la commission, transmis aux parents lors des inscriptions.

> Il faudra recruter du personnel communal pour animer certains ateliers et assurer la surveillance de la garderie du mercredi. Soit un temps partiel sous contrat CAE - CUI de 20 heures semaines.

> Les ASEM et l'employée de restauration seront mises à disposition par l'OGEC pour l'année scolaire 2014-2015 à la Mairie pour la surveillance des temps de siestes et les TAP, une convention de mise à disposition sera établie.

> Les ateliers retenus sont :

Sport	Ecole Jeanne d'Arc	Pléchatel	Devis en cours
Sport	Office des sports	Pipriac-Maure	Devis en cours
Art plastique	A Ciel Ouvert	Saint Malo de Phily	Devis en cours
Atelier d'art et musique	Utopia	Bourg des Comptes	Devis en cours
Découverte du livre	Espace Culturel	Saint Malo de Phily	Bénévoles
Découverte de l'informatique	Personnel Communal	Saint Malo de Phily	Contrat d'Insertion
Temps libre/devoirs	Personnel OGEC	Saint Malo de Phily	Mise à dispo OGEC

> Les horaires des temps périscolaires (TAP et Garderie) seront susceptibles d'être réajusté en cours d'année.

> Faire les demandes d'aides financières pour la mise en place des rythmes scolaires aux autorités compétentes.

Après avoir délibéré, le conseil accepte les différents points ci-dessus, laisse libre au choix à la commission pour la mise en place du temps périscolaire (recrutement, règlement, organisation) et autorise M. le Maire à signer les différents documents (devis, contrats, conventions).

réf : 2014-06-010

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2014
Le Maire